

Impôt sur le revenu—Loi

Je rappelle également au ministre que même s'ils doivent continuer à assumer les dépenses de leur famille à Winnipeg, ces travailleurs doivent payer pour leur hébergement et leur subsistance sur le lieu de travail et qu'ils ne peuvent déduire aucune de ces dépenses de leur impôt sur le revenu.

Si le ministre croit en la justice, il doit entendre la demande faite à ce sujet par le président de la Fédération canadienne du travail, par moi-même et certainement par d'autres députés de tous les partis au nom de leurs commettants, depuis des années. Je prie le ministre, s'il ne peut accueillir immédiatement la proposition, de la garder présente à l'esprit. J'espère qu'il tiendra compte, s'il est encore ministre au moment du dépôt du prochain budget, ce dont je doute, sinon, que le prochain ministre des Finances tiendra compte de cette proposition qui émane non seulement de moi-même, mais du président de la Fédération canadienne du travail, James McCambly. Si le ministre croit en la justice, comme il le prétend, je ne vois aucune autre modification à la Loi de l'impôt sur le revenu qui amènerait autant de gens à estimer qu'ils sont traités avec équité.

M. Felix Holtmann (Selkirk-Interlake): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) qui, de sa place, a longuement parlé de l'attitude injuste du gouvernement. Je me suis vraiment demandé de quoi il parlait lorsqu'il a fait référence à un accroissement des coûts admissibles d'une automobile. Il n'a pas précisé les mesures ou le montant souhaités par son parti, mais il a jugé que la limite actuelle de 20 000 \$ devrait être haussée.

J'ai sous les yeux le *Guide canadien des prix de l'automobile* qui fixe les prix d'un bon nombre d'automobiles au Canada. Ces prix concernent les nouveaux modèles 1987 et j'ignore si d'autres hausses sont intervenues depuis. Je ne sais pas ce qui préoccupe le député car même si on inclut une taxe de vente provinciale de 7 p. 100 dans le prix de certains modèles comme la Chevrolet Camaro, nous n'en sommes tout de même qu'à 19 000 \$. Il s'agit des modèles comportant les options les plus courantes.

Et que dire de la Chevrolet Caprice Classic, à 17 000 \$? Il s'agit d'une très belle voiture comportant beaucoup d'options et qui coûte moins de 20 000 \$.

M. Boudria: Quelles options?

M. Holtmann: Il y a pour 3 500 \$ d'options. Ce n'est pas une mauvaise affaire. C'est le prix total définitif. Pourquoi n'achèterait-on pas une voiture comme celle-là? Serait-il préférable d'acheter une Pontiac Fiero ou une Buick LeSabre, qui coûtent moins de 20 000 \$? Le député a-t-il quelque chose contre ce genre de voiture? Peut-être n'aime-t-il pas les voitures qui figurent sur la liste, mais cela, c'est son problème. Pourquoi pas une Ford Bronco? Certains députés roulent en Bronco.

M. Boudria: Vous roulez en Lincoln Continental.

M. Holtmann: C'est un vieux modèle. Par conséquent, on se demande vraiment de quoi le député de Glengarry—Prescott—Russell s'inquiète tant. Tout à l'heure, il a parlé du climatiseur de son bureau, dont il peut déduire le coût.

M. Boudria: C'est exact.

M. Holtmann: Mais y a-t-il des députés qui se rendent à leur bureau pour le plaisir? Il ne peut pas le dire. Il n'en est pas certain. Les députés ne peuvent utiliser leurs bureaux pour le plaisir s'ils déduisent les dépenses. Est-ce juste? Le député laisse entendre que tout le monde devrait pouvoir faire installer la climatisation dans sa voiture et en déduire le prix. Est-ce que ce serait juste? On peut acheter une voiture pour moins de 20 000 \$. A combien le député voudrait-il qu'on établisse le seuil?

Le député de Glengarry-Prescott—Russell et son parti ont dû étudier le projet de loi et doivent avoir de véritables solutions de rechange à présenter, mais pour une raison ou une autre, ce qu'ils veulent, c'est augmenter le seuil. C'est assez vague. Que veut dire le député par là? Je ne suis pas certain qu'il sache de quoi il parle.

Le député a parlé de justice. Il ne se rend pas compte que dans certaines provinces, le taux de la taxe de vente est différent. Certaines provinces ont une taxe de vente tandis que d'autres n'en ont pas. Il s'agit ici de l'inclure. J'ai beaucoup d'objections à faire au sujet des déclarations du député de Glengarry—Prescott—Russell et de la motion. En fait, son parti n'a qu'une solution: retirer cette stupide motion.

[Français]

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la motion de mon collègue du parti qui reflète, en fait, la recommandation du Comité: «Que la limite de 20 000 \$ applicable au coût d'une voiture de tourisme donnant droit à une déduction pour amortissement ou pour frais de location soit relevée de manière à tenir compte de la taxe provinciale de vente au détail sur une voiture de 20 000 \$...»

Monsieur le Président, cela m'étonne toujours lorsque j'écoute les députés conservateurs parler, surtout lorsqu'ils parlent de justice et d'équité, et c'est ce que le ministre disait. Il voulait dans ce projet de loi des mesures justes et équitables pour tous les Canadiens.

Le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) se lève aussi pour en dire autant, que lui aussi voulait justice et équité pour tous les Canadiens, et lorsqu'on parle de tous les Canadiens, on parle des Canadiens qui vivent d'un bout à l'autre du Canada.

Lorsque l'on regarde les taux de taxe de vente d'une province à l'autre, on s'aperçoit qu'il y a des différences, qui partent de 0 jusqu'à 12 p. 100. Eh bien, est-ce qu'on ne devrait pas, si on veut être juste et équitable envers tous les Canadiens, tenir compte de ces différents taux de taxation d'une province à l'autre?

M. Boudria: Certainement!

M. Robichaud: Alors, comment expliquer aux gens du Nouveau-Brunswick que s'ils paient 11 p. 100, que c'est à leurs propres frais et que les gens de l'Alberta qui ne paient aucune taxe de vente, eux s'en tirent avec tout le «paquet»? Mais je comprends de plus en plus, lorsque j'écoute parler les députés et les ministres du gouvernement, parce qu'on parle toujours de cette justice, et d'être juste et équitable.